



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 01.53.18.00.69 ou 04.58

Site : www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Rencontre avec Gérald DARMANIN le 03 septembre 2019

« *On avance, mais pas à marche forcée* »

Cette phrase de M. Gérald Darmanin lors de la rencontre avec les fédérations CGC et UNSA des MEF, résume en substance les propos qu'il nous a tenus lors de cette réunion.

En effet, mardi 3 septembre, la délégation CGC des MEF, composée de M. Roger Scagnelli, Président de la fédération, M. Olivier Gourdon, Secrétaire général de la fédération et de Mme Françoise Dupont, suppléante CTM et permanente de la fédération, était reçue en réunion bilatérale avec le ministre, assisté de Mme Isabelle Braun-Lemaire, Directrice DGDDI, de M. Jérôme Fournel, Directeur DGFiP et de Mme Mylène Orange-Louboutin, Secrétaire générale par intérim.

En préambule, M. Darmanin a précisé que la rencontre porterait sur trois sujets : le rapport Gardette, les effectifs et la géographie de proximité à la DGFiP, mais suite à demande de la délégation CGC-UNSA, ont également été abordé, bien que succinctement : la LTFP, le RIFSEEP et la dé-métropolisation.

Sur le rapport Gardette

M. Darmanin indique qu'un communiqué sera publié après les rencontres du jour avec les différentes fédérations syndicales. Il rappelle que ce rapport « *intéressant* » pose un constat et énonce des propositions et que la date d'application au 1^{er} janvier 2020 n'est pas une date définitivement arrêtée, « *on se donne un peu de temps* », affirme-t-il.

Il souligne que oui, il y aura unification mais pas nécessairement la création d'agences de recouvrement, et en tout cas pas avant 2025, que le recouvrement forcé ne sera pas généralisé, et que ce qui relève du secteur douanier est laissé à la DGDDI (exemple la TICPE).

En tout état de cause, le rapport sera présenté lors du groupe de travail « Mission recouvrement fiscal et social » du 12 septembre.

Olivier GOURDON demande des précisions sur les taxes qui seront concernées par le transfert et indique que la douane a fourni un effort considérable de modernisation de la fiscalité dont elle a hérité (dématérialisation, centralisation) et qu'il ne serait pas opportun de retirer cette mission à la douane alors qu'elle y a montré son efficacité. Il indique par ailleurs que le taux d'intervention de certaines fiscalités comme la TICPE est extrêmement faible.

M. Darmanin ne veut pas apporter à ce stade de précisions sur les fiscalités qui feront l'objet du transfert, renvoyant à la lecture du rapport Gardette. Il indique simplement que la TICPE ne serait a priori pas concernée. Il ajoute que l'ambition n'est pas de sanctionner une administration mais de spécialiser chaque direction sur son métier.

Sur les effectifs

M. Darmanin annonce les suppressions d'emploi envisagées pour les trois prochaines années au sein du ministère de l'action et des comptes publics, soit 1653 en 2020, 2161 en 2021 et 1961 en 2022.

Il souligne que c'est moins que ce qui a été accompli lors du quinquennat précédent, et surtout moins qu'annoncé dans la presse. Il évoque deux raisons à ces suppressions : les départs en retraites et la suppression de la TH à la DGFIP en 2021/2022.

Il précise que la suppression d'emplois n'est pas conditionnée par la géographie de proximité, que ce n'est pas à cause des suppressions d'emplois que la géographie de proximité a vu le jour. « *On va prendre le temps* », affirme-t-il de nouveau.

Sur la géographie de proximité

M. Darmanin rappelle que l'on se situe dans la phase de concertation, que « *les principes sont posés et que l'on va s'y tenir* ». On déroule actuellement ce qui avait été établi en interne, mais les directeurs ont des projets, parfois substantiels, pour amender leurs projets initiaux.

Il pose le service public et la relation aux usagers comme volonté première des réformes annoncées, et que le projet Maisons France Services (MFS) a pour but que les MFS deviennent des points de proximité.

Les amendements apportés seront examinés début octobre afin de permettre le passage à la phase de réalisation, donnant plus de lisibilité aux agents concernés, et de lister les territoires dans lesquels la concertation n'est pas terminée.

Il assure qu'il s'agit d'une « *VRAIE* » concertation, qui « *prendra le temps qu'il faudra* »

Sur ce point M. Fournel souligne que les situations seront très différentes selon les territoires. Il énonce également que si « *on est zen* », il ne faut toutefois pas trop prolonger la phase de concertation pour ne pas accroître le climat d'incertitude.

Roger Scagnelli fait remarquer que dans le cadre de la géographie de proximité, il existe des endroits où les sites sont conservés et d'autres où la mobilité est importante. Cela induit des conséquences tant au niveau des élus que des agents, ainsi que des tensions si la mobilité est vécu comme une contrainte. Il demande que les cartes soient revues ou tempérées pour un impact moins brutal sur les agents.

Il souligne également qu'il existe des MSAP (maisons de service au public) qui fonctionnent déjà. On peut donc supposer que le flux existant perdurera. En revanche, dans le cas de création de MSF/points de contact sur des sites nouveaux, le flux des usagers risque de ne pas suivre.

Il relève également que le calendrier se détend alors qu'il avait été présenté comme étant très serré.

M. Darmanin répond que s'agissant des MSF tout est exposé dans la circulaire du Premier ministre, qu'elles seront installées dans les trésoreries.

« *On avance, mais pas à marche forcée* », dit-il, ainsi, Il n'y a pas de date fixée au 30 septembre, dans les départements où le point est fait, on avance, et dans les autres la concertation, la discussion, continuera.

Il associe également géographie de proximité avec travail à distance et qualité de vie au travail.

Sur la LTFP (Loi de Transformation de la Fonction Publique)

Mme Braun-Lemaire précise qu'un groupe de travail sur l'accompagnement ministériel est programmé.

M. Darmanin révèle que les décrets Fonction Publique vont sortir bientôt et assure que s'agissant du domaine de l'informatique, le recours au contrat de projet serait opportun.

Il prévoit au cours du troisième trimestre la rédaction d'un cahier des charges relatif à l'implantation d'un service public dans une commune, ainsi que de l'accompagnement social idoïne.

Sur le RIFSEEP

Sur le sujet du RIFSEE (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), Mme Braun-Lemaire précise que c'est maintenant que le plan devait être revu.

Elle rappelle les exclus du dispositif à savoir les douaniers, les policiers, les gendarmes, et l'expérimentation de celui-ci pour la DGFIP aux géomètres du cadastre, qui devait être suivie de redéploiements.

Suite au PAS, elle mentionne qu'on pensait sauter l'étape cadastre, mais que l'on est en train de réévaluer les choses, car c'est un sujet socialement difficile et d'une complexité technique.

Elle indique travailler essentiellement en amont avec la DGFIP, précision faite que la DGCCRF est exclue du RIFSEEP.

Elle reconnaît que pour l'échéance au 1^{er} janvier 2020, « *c'est un peu mort* ».

Roger Scagnelli. souligne qu'il existe de nombreux grades à la DGFIP, et qu'il est de ce fait difficile de relier une prime à un grade. Il propose qu'en cas d'institution de prime au mérite, son attribution se fasse sur le collectif ou sur la structure, car au cas contraire cela générerait de l'injustice.

A cet égard M. Fournel précise que le RIFSEEP se fait par corps et qu'à la DGFIP, il existe beaucoup de corps.

Sur la dé-métropolisation

Françoise Dupont demande des précisions calendaires et géographiques sur le projet de dé-métropolisation et rapporte les inquiétudes des agents de la DRFiP de Paris et de ceux des services informatiques de Noisy / Noisiel nées des rumeurs induites par les annonces du ministre lors de ses déplacements en province, telles que Châlons-en-Champagne, Metz...

M. Darmanin indique que 2000 à 3000 agents de la DGFIP, sur 107000, seront déconcentrés dans le projet de dé-métropolisation, qui vise 9 métropoles, et souligne que « *on va prendre le temps qu'il faut* » et avance une durée de 5 à 6 ans.

Il dévoile qu'en octobre ou novembre sortira la liste des services concernés et des lieux retenus dans les territoires.

Il précise que Châlons-en-Champagne, ville qui a perdu beaucoup d'acteurs économiques, dont sa garnison, a besoin d'être redynamisée, mais qu'il aurait tout aussi bien évoquer le nom d'Avesnes sur Helpe, ville à l'économie peu développée, hormis son fromage (sic, NDLR : la boulette d'Avesnes).

Il évoque la possibilité de pistes pour renforcer l'attractivité des territoires d'accueil retenus, par le biais d'aides des collectivités locales. Il cite comme exemple la prise en charge des frais de crèches des enfants des agents des services nouvellement implantés dans la commune, ou encore celle des abonnements de transports.

Une autre piste pourrait être le recrutement d'agents en local, c'est-à-dire qu'aucun agent ne serait « déplacé » d'une métropole vers les territoires, mais des nouveaux agents seraient affectés dans un service dé-métropolisé.

La CGC Finances Publiques vous informera dès qu'elle aura des précisions sur ces projets, et notamment sur la réforme du recouvrement fiscal et social, objet du groupe de travail du 12 septembre.